

2019

LOGEMENTS TRANSITOIRES DU VAL DE LORRAINE

Aline MAITRESSE
Directrice

Estelle KREISCHER
Chef de service

Rue des 4 éléments
Bâtiment Delta Services
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :
valdelorraine@asso-ars.org



MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social

ÉTAT Allocation Logement Temporaire

Participation des usagers

CAPACITÉ

5 logements meublés dont :

- 1 logement sur Pompey
- 1 logement sur Frouard
- 2 logements sur Pont-à-Mousson
- 1 logement sur Blénod-lès-Pont-à-Mousson

ÉQUIPE

Personnel social

3 travailleurs sociaux
(*action mutualisée avec le CHRS*)

2,80 ETP

ACTIVITÉS 2019

Public

10 ménages logés sur l'année dont :

- 2 couples avec ou sans enfants
- 4 isolés avec enfants
- 4 adultes seuls

20 personnes représentant :

- 12 adultes
- 8 enfants

Flux

- 10 personnes admises
- 10 personnes sorties

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 3 ménages admis en CHRS
- 1 ménage en logement autonome
- 1 ménage retour domicile conjugal

Durée moyenne de séjour : 5 mois

5 ménages présents au 31 décembre 2019, soit 10 personnes

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	2
1.1	Présentation et évolution en 2018.....	2
1.2	Cadre et objectifs de la mission	2
1.3	Le public ciblé.....	3
1.4	Les modalités d'admission et d'accompagnement.....	3
1.5	L'accompagnement.....	3
1.6	Le logement transitoire et le partenariat.....	4
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	5
2.1	Typologie des ménages.....	5
2.2	Origine de la demande	6
2.3	Durée de séjour.....	7
2.4	Réponses apportées.....	8
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2020	9
4	ANNEXES	10
4.1	Tranches d'âge	10
4.2	Hébergement antérieur	10
4.3	Nationalité.....	11
4.4	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention.....	11
4.5	Situation par rapport au travail.....	11
4.6	Ressources des ménages.....	12

1 PREAMBULE

1.1 Présentation et évolution en 2018

Nous disposons de cinq logements meublés de type 2 et 3, répartis sur 4 communes : Blénod les Pont à Mousson, Pont à Mousson, Frouard et Pompey.

1.2 Cadre et objectifs de la mission

Ce dispositif s'inscrit, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Le public accueilli en Logement Transitoire doit être en situation de rupture d'hébergement et sa situation sociale globale doit permettre d'envisager dans un délai raisonnable un projet de relogement autonome. Ce service correspond à une étape dans un parcours d'insertion. Il permet aux ménages pris en charge, de bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement pour une durée de 3 mois renouvelable.

Lors de l'entrée dans les lieux, il est demandé une caution auprès des ménages. Celle-ci permettant : la responsabilisation vis-à-vis des locaux mis à disposition, et l'acquisition des réflexes nécessaires en vue d'un relogement traditionnel.

Les ménages accueillis règlent mensuellement une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Celle-ci est variable selon la composition familiale. Ce montant forfaitaire, doit permettre aux usagers de constituer une épargne suffisante pour assumer les frais nécessaires en vue du relogement. Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La gestion locative quant à elle, est assurée par l'ARS et notamment par le service technique, qui participe ainsi à la réalisation de nos missions. (Maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage ...).

Le passage en logement transitoire doit constituer un parcours de progression vers l'autonomie du public accueilli :

- Ce dispositif permet d'être une étape de reconstruction avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes ayant connu un accident de la vie (absence de logement, rupture familiale ou conjugale, expulsion locative,...).
- Favoriser l'apprentissage des droits et des devoirs du locataire
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires en vue de favoriser une insertion durable dans le logement

- Faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel grâce à la dynamique partenariale créée avec les bailleurs publics.

1.3 Le public ciblé

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Au regard de la typologie des logements, ce dispositif est à destination des ménages ayant une petite composition familiale : personne isolée, famille monoparentale, couple avec ou sans enfants.

La problématique personnelle des résidents ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social.

La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les mois suivant l'admission une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

1.4 Les modalités d'admission et d'accompagnement

La procédure d'admission

Une orientation vers le dispositif des logements transitoires doit obligatoirement être étudiée et validée par la Commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cette commission inter-CHRS valide les demandes effectuées par les services prescripteurs, et oriente vers les services concernés. La grande majorité des orientations émanent des SAO et en particulier du SAO Val de Lorraine.

A l'issue de cette validation, le ménage concerné est reçu lors d'un entretien avec le travailleur social en charge de son accompagnement, et le responsable de service. Cet entretien permet de contractualiser les modalités d'accueil et d'accompagnement.

1.5 L'accompagnement

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidents avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans des domaines très variés auprès des ménages en fonction de leur situation. Ils soutiennent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : administratives, sociales, professionnelles et/ou de formation, médicales, judiciaires.

Ce temps d'accueil doit permettre une évolution positive de la situation ; la personne accueillie est actrice de son projet, et notre service a pour but de préparer au mieux sa future autonomie.

A l'issue de l'accompagnement social des ménages, la situation est stabilisée, le ménage est locataire d'un appartement et un relai est fait avec le service social départemental. Dans des cas plus rares, il peut être envisagé une réorientation vers un autre dispositif comme un CHRS collectif si la personne n'est pas prête à se stabiliser en logement autonome.

1.6 Le logement transitoire et le partenariat

Les professionnels travaillent avec l'ensemble des services, administrations publiques et privées, acteurs locaux et départementaux dans le champ médical, administratif, financier, juridique, professionnel... afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Depuis l'implantation du service sur le territoire, des partenariats privilégiés se sont développés et perdurent et notamment :

- Avec les bailleurs HLM. Ils sont nombreux sur le territoire et la confiance établie permet d'obtenir des propositions de logements dans des délais raisonnables.
- Avec la CAF : nos liens étroits et les rencontres régulières avec l'animateur Caf du territoire permettent de débloquer rapidement des situations.

L'implantation de notre établissement à Pompey a permis de développer et favoriser de nouveaux partenariats avec notamment la mission locale (l'équipe de la Garantie jeune), Cap entreprise...

Durant cette année 2018, nous avons poursuivi notre travail d'échanges et invité de nouveaux partenaires afin de partager nos champs d'interventions et missions. Nous avons pu développer un travail de partenariat auprès des associations intervenantes dans le champ de l'insertion professionnelle. Ces entreprises ont permis au public accueilli sur nos dispositifs d'accéder à un emploi relevant de l'IAE et pour certain cela a été un tremplin vers un emploi durable.

L'implantation de notre service sur le secteur du Sud du Val de Lorraine a permis de développer un travail auprès des services de proximité tels que les CCAS et les Maisons des Solidarités. Ces échanges permettent de venir en appui des situations complexes auxquelles nous sommes parfois confrontés.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2019			2018		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés				2	2	
Femmes isolés	4	4		4	4	
Hommes isolés avec enfants						
Femmes isolées avec enfant(s)	4	4	6	3	3	5
Couples sans enfant	1	2				
Couples avec enfant(s)	1	2	2	2	4	4
total ménages	10	12	8	11	13	9

Concernant les 10 ménages accueillis, 4 sont encore pris en charge pour cette année.

La typologie des ménages restent quasiment identique d'une année à l'autre. Nous accueillons majoritairement des femmes seules avec ou sans enfants.

2.2 Motif de la demande

Motif de la demande en ménages	2019	2018	2019	2018
Victime de violence	4	3	30%	27%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	2	4	30%	36%
Transfert interne	1		10%	0%
Procédure expulsion	3	4	30%	36%
total	10	11	100%	100%

Les motifs de demande restent quasiment identiques à ceux de 2018.

On note une part importante de problématiques liées au logement : 6 ménages sur les 10 pris en charge ce qui représente 60% des personnes bénéficiant de nos services.

Parmi eux, 3 ménages sont concernés par une procédure d'expulsion locative au dernier stade de la procédure. 2 d'entre eux ont été orienté suite à une mesure AVDL, et le troisième suite à une mesure ASLL et évaluation du SAO.

Le transfert interne correspond un à ménage ayant bénéficié d'une mesure d'ASSH dans un contexte d'expulsion locative et ayant bénéficié d'un accueil en LT par la suite.

La problématique des ménages victimes de violence conjugales reste prégnant et un motif d'accueil pour 40% d'entre eux.

2.2 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages) (services demandeurs)	2019		2018	
ARS (SAO) (CHRS)	7	70%	7	64%
MDS		0%	1	9%
Police - Gendarmerie	1	10%	1	9%
Autres services sociaux (AVDL)	2	20%	2	18%
total	10	100%	11	100%

Concernant l'origine de la demande, nous constatons que la majeure partie de celle-ci proviennent des évaluations menées par le service SAO et AVDL. Cela représente 9 ménages sur les 10 accueillis. Ces demandes ont toutes été préalablement validées par le SIAO avant de bénéficier d'un hébergement.

Une des 10 situations, provient d'une sollicitation de l'assistante sociale de gendarmerie. Au regard du caractère urgent, l'absence d'hébergement d'urgence et de l'autonomie de la personne, nous l'avons accueilli très rapidement en logement transitoire.

2.3 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2019				Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois	Nbre de journées réalisées	personnes	En jours	En mois
1 549	10	155	5	3 576	10	358	12

Nombre journées réalisées en 2019	Nombre journées réalisées en 2018
3 258	3 617

En 2019, on peut noter une diminution de la durée de séjour passant de 12 à 5 mois en moyenne. En effet, certains ont déjà pu bénéficier de mesures d'accompagnement en amont (AVDL ou ASSH), ou un relogement rapide a pu se travailler avec les bailleurs avec mise en place d'un bail glissant ou d'une mesure ASSH à la sortie du logement transitoire.

Ainsi, les durées de séjour se voient diminuer, même si l'accompagnement se poursuit sur un autre dispositif.

Durée de Séjour sur sorties en pers	2019	2018	2017
Moins de 1 mois			3
De 1 à 6 mois	5	1	9
De 6 à 12 mois	5	3	5
De 12 à 18 mois		6	
De 18 à 24 mois			
Plus de 24 mois			2
total	10	10	19

2.4 Réponses apportées

Orientation des ménages à la sortie	2019	2018	2019	2018
Hébergement d'insertion	3	2	60%	33%
Logement	1	3	20%	50%
Retour domicile conjugal	1		20%	0%
Inconnu		1	0%	17%
total	5	6	100%	100%
Encore suivis au 31/12/19	5	5		

Sur les 10 ménages pris en charge en 2019, 5 sont sortis du dispositif :

- 1 ménage, dans un contexte de violences conjugales, est retourné au domicile.
- 2 ménages ont pu être réorientés vers un bail glissant.
- Le relogement pour 2 ménages a pu être favorisé rapidement avec la mise en place d'une mesure ASSH, afin de sécuriser le relogement et permettre à ces familles de retrouver une stabilité locative, puisqu'elles étaient auparavant en procédure d'expulsion.

Notons que certains bailleurs acceptent de proposer un logement à des ménages, qui ont pu présenter un passif au niveau des impayés ou des problèmes lié au savoir habiter. Notre travail d'accompagnement est reconnu et permet aux bailleurs de s'engager plus rapidement.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2020

Ce dispositif montre tout son intérêt pour des situations de rupture et dont le logement autonome est la prochaine étape. Il s'inscrit dans une logique de réponses aux besoins du territoire et offre un outil d'accueil et de suivi pertinent, au sein même de notre structure ARS- Val de Lorraine, en coordination avec les autres services (SAO, SIL, AVDL) et le SIAO54.

La particularité sur les territoires ; c'est que l'équipe en poste sur les logements transitoires est la même que celle du service d'insertion par le logement.

Dans le cadre de l'évaluation interne de notre CHRS diffus, certain membre de cette équipe ont participé au comité technique. Les points d'amélioration et les axes de travail qui vont s'organiser notamment sur l'année 2020 pourront également être applicables et profitables pour ce dispositif. Il s'agira notamment :

- D'améliorer la qualité de l'accueil de nos logements
- De travailler sur le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.
- De faire profiter les personnes hébergées aux actions collectives qui seront mises en place
- De poursuivre et améliorer notre inscription dans les réseaux de partenaires sur le territoire.

Enfin, nous allons continuer à étudier l'opportunité avec les bailleurs de capter un logement en rez-de-chaussée et plus adapté aux personnes à mobilité réduite.

4 ANNEXES

4.1 Tranches d'âge

Tranches d'âge	2019	2018	2019	2018
inférieur à 18 mois		1	0%	5%
18 mois à moins 03 ans	1		5%	0%
03 à 17 ans	7	7	35%	32%
<i>sous total mineurs</i>	8	8	40%	36%
18 à 24 ans	2	3	10%	14%
25 à 35 ans	2	2	10%	9%
36 à 45 ans	2	4	10%	18%
46 à 59 ans	3	5	15%	23%
60 à 69 ans	3		15%	0%
<i>sous total adultes</i>	12	14	60%	64%
total	20	22	100%	100%

4.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2019	2018	2019	2018
HU	1	2	10%	20%
Hôtel / Foyer logement			0%	0%
Logement personnel	6	4	60%	40%
Hébergement par tiers	3	4	30%	40%
Squat, rue			0%	0%
total	10	10	100%	100%

4.3 Nationalité

Nationalités	2019	2018	2019	2018
Française	19	18	95%	82%
CEE		4	0%	18%
Autre Afrique	1		5%	0%
total	20	22	100%	100%

4.4 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2019	2018	2017
Nancy et Couronne Lunévillois		1	1
Val de Lorraine	5	4	6
Terres de Lorraine			
Autres départements			1
Inconnue		1	
total	5	6	8

4.5 Situation par rapport au travail

Situation par rapport au travail	2019		2018	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CDD	1	1	1	1
CDI	1	1	6	4
Sans emploi	3	3	7	2
En formation				
Poste d'Insertion				
Intérimaire				
Autres				
total	5	5	14	7

4.6 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2019		2018	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans ressource				1
RSA	1	1		
AAH				
Prestation Familial	1	1	1	1
Pension invalidité	1	1		
Chômage			2	
Salaire	2	2	4	3
Autres				1
Retraite				
Inconnue				
total	5	5	7	6

